VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS.

Par ARTHUR H. DICKS.

Succession d'Anaise Patrice Vve d'Albert Meilleur

No. 105,280 Cour Civile de District Division D.

Cottage Simple confortable, 924 rue Marais

JEUDI, 18 SEPTEMBRE 1913, A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, daté du 14 août 1913 dans l'affaire sus-numérotée et intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons situé dans le faubourg Trémé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le No. 8 de l'ilet No. 50, borné par les rues Marais, Liberté, autrefois Tremé, Dumaine et St. Philip, sur un plan dressé par Journet, et annexé à un acte passé le 10 septembre 1836 devant D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure en mesure américaine vingt quatre pieds dix pouces (24' 10") de face à la rue Marais sur quatre vingt (80') pieds en profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan dressé par C. A. de Armas, le 23 juin 1851, et déposé au bureau sous le No. 29 du livre des plans No. 3. Etant la même propriété que feue Anaise Patrice, veuve d'Albert Meilleur, acquit par acte devant William J. Formento, par acte devant William J. Cormento, notaire, le 3 décembre 1904 et duement enregistré au bureau des aliénations, registre 201, folio 168. Les améliorations consistent en un cottage simple, contenant vestibule, 5 chambres et bâtisse dans la cour, toit en ardoises, etc.

CONDITIONS — Compatnt; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, pour tous certificats et toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913 et aussi pour l'acte de vente Wm. J. Formento, notaire, 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ni pénalité, devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS,
Bureau 437 Carondelet. Encanteur.
août—17,21,31sept—7,14,18

Par PETER GALLAGHER Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans
No. 65,275, Division A.

Paul Facio vs Facio Distilling Co.

Le mardi, 26 août 1913

À la People's Auction and Real Estate Exchange
334 rue Carondelet

À MIDI

Plusieurs jugements et un lot de comptes courants suivant inventaire enregistre en mon office et lequel sera lu le jour de la vente.

D'après un ordre adressé, je Peter Gallagher, encanteur, dument autorisé pour la Paroisse d'Orléans par l'Hon. Porter Parker, de la Division A, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, Division A, actuellement absent en congé, daté et signé le 10 juillet 1913.

CONDITIONS — Comptant.

CHAS. I. DENECHAUD,
Receveur.

WM. H. BYRNES, JR.,
PIERRE D. OLIVIER, Avocats.
PETER GALLAGHER,
Encanteur.
août—1,17,24,26

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE

1023 RUE DÉSIRÉ

Entre les rues Remparts et St. Claude

Le Jeudi 28 Août, 1913 à midi

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

F. C. HUFF ET ALS vs LOUIS HUFF ET ALS

No. 101,732 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, le JEUDI, 28 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 24 juin et le dit jugement signé en cour ouverte le 30 juin 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé dans le procès sus intitulé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal 1023 rue Désiré, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et prescriptions qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Montreuil, dans l'ilet No. 8, borné par les rues Remparts (antrefois Love), Elmire, Désiré et St. Claude (autrefois Goodchildren), désigné comme lot No. 2 sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, daté du 20 février 1853, déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan A 34 sur le livre de plans No. 6; le dit lot mesure, en mesure Américaine, vingt neuf pieds, cinq pouces et trois lignes (29' 5" 3"') de face à la rue Désiré, sur cent vingt pieds et sept pouces (120' 7") en profondeur entre lignes égales et parallèles, faisant parti de deux lots de terrain acquis par Francis Daubert de J. L. Jonan par acte passé devant A. Chiapella, notaire, le 19 juin 1852.

CONDITIONS — Compatnt; l'acheteur devant assumer les taxes de 1913 et payer le coût de l'acte de vente devant Peter Stifft, notaire, 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication à valoir sur la vente.

ERNEST A. CARRERE.
Bureau 806 rue Perdido. Encanteur.
juillet—27août—3,10,17,24,28

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE

1240 RUE DAUPHINE, COIN BARRACKS

LE JEUDI 4 SEPTEMBRE, 1913 à MIDI

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de Joséphine Antoinette Stephany, veuve d'Adrien Stephany.

No. 36,336 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — Le JEUDI, 4 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 31 juillet 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé, je vendrai en vente publique la propriété suivante décrite à savoir:

Lot No. 1, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1240 rue Dauphine, dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Barracks, mesurant vingt cinq (25) pieds à la rue Dauphine sur soixante cinq (65) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Barracks. Les améliorations comprennent un cottage en bois, couvert en ardoises, contenant six chambres.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent par an d'intérêts depuis la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement. La partie de crédit devant être garantie par lien du vendeur avec les clauses de sécurités usuelles. Les taxes de 1913 devant être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devant toucher les loyers seulement depuis et après la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant notaire qui sera désigné par l'encanteur; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte du prix de la vente ne portant aucun intérêt.

ERNEST A. CARRERE,
806 rue Perdido. Encanteur.
août—3,10,17,24,31sept—4

PAR FITZPATRICK & HILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION AVOCATS ET LIBRAIRES!

Solde invendu de la magnifique bibliothèque de loi de feu Benj. R. Forman. A l'encan, VENDREDI, 22 août, à 10 heures 30 du matin.

AU 528 RUE CANAL, PRES CAMP.

Succession de Benj. R. Forman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,962 — Division C — Conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, rendu dans l'affaire sus-intitulée, numérotée, daté et signé Nouvelle Orléans, Lne., 5 août 1913, je procéderai à vendre après du délai et publicité suivant la loi tous les livres de loi entièrement décrits dans l'inventaire enregistré.

Ces livres sont actuellement en exhibition dans notre salle de vente et seront vendus en lots au choix de chaque acheteur.

CONDITIONS — Comptant, sans limite

HARRY W. FITZPATRICK,
Encanteur.

CAGE, BALDWIN & CRABITES,
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocats.
août—10,17,22

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurvereia. Woerishofen, Bavière

VENTES A L'ENCAN

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Mary Ida Beelman, épouse de Louis J. Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,209. — Cottage simple No. 7108 rue St. Ferdinand, entre les rues Audubon et Broadway. Un action du capital de la Sixth District Bldg. & Loan Ass'n, numéro de série 422. — A l'encan JEUDI 11 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 4 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Geo. A. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Encanteur, je vendrais à la date ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, servitudes, privilèges et améliorations et avantages qui y appartiennntn ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 14 dans le carré No. 27, sur un plan établi par Buissor, surveyor, le 15 avril 1836, et déposé en cette ville; le dit lot étant dans le carré borné par les rues Ferdinand, Audubon, autrefois Chestnut, Elizabeth et Broadway; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ferdinand sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois, attractif et retiré contenant cinq chambres et bain, avec connexion d'égout on peut en prendre possession immédiatement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant le solde s'il y en a en un crédit d'un au ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie a crédit de la dite vente devant être représenté par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par au depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, et privilège sur la propriété vendu, avec la clause de non alienando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'achteur devant payer en sus en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Jannin, Esq., notaire, et déposer 10 pour cent à payer après adjudication chez

JACOBS-GLEASON, INC.,
C. A. BUCHERER. S. L. JACOBS,
Avocat pour le demandeur. Encanteur.
Bureau, 303 Carondelet.
août—10,17,24,31sept—7,11

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIARE.

Lot de choix sur la rue Tonti, entre les rues Touro et Bourbon.

In re Joseph R. Bres, et al., vs. Jeanne Elise Charlotte Gerbault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,560 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, le JEUDI, 11 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 4 octobre 1912, jugement signé en cour ouverte le 10 octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, absent en congé, et subséquemment à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de le Cour Civile de District, Division A, actuellement absent en congé, daté du 4 août 1913 pour compte de l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 8 dans le carré No. 87 du faubourg Marigny, et borné par les rues Force, ou Tonti, Union, ou Touro, Bagatelle, ou Bourbon, et Libéral, actuellement Miro, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Force ou Tonti sur 159 pieds en profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913, en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant J. Cunéo, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, No. 5451 rue Bourgogne, entre les rues Flood et Andry.

Successions de Matthew Green, connu aussi comme Eugène Green, et Rose ou Rosie Williams, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,846 — Division B — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 28 août, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté du 24 juillet 1913, dans la succession sus mentionnée, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou y appartiennent, situé, s'étend, et se trouve dans le Troisième District de cette ville, désigné comme No. 20 dans le carré No. 359; lequel est borné par les rues Bourgogne, Flood et Love, et la propriété A. Castaing, suivant un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, daté du 4 avril 1870, et déposé en l'office d'Amédé Ducatel, ancien notaire, comme plan No. 39, registre No. 7. Le dit lot de terrain mesure 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 150 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le dit lot No. 20 se trouve entre le carré borné par les rues Bourgogne, Flood, Bempart (autrefois Love) et Andry et le dit carré est maintenant connu comme No. 309. Les améliorations comprennent le cottage simple connu comme No. 5451 rue Bourgogne, et contenant 7 chambres, trottoir cimenté, eau, hangar, rue pavée, à un block des tramways.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en sus du prix de l'adjudiration les taxes de 1913. L'acheteur devant payer les frais de l'acte de vente, devant Louis A. Martinet, notaire, ainsi que pour le coût de tous certificats. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

WILLIAM R. KER, Avocat.
juillet—27août—3,10,17,24,28

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re minors Zoe Gangloff, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,093 — Division D — Par LEONARD STERN, Encanteur, il sera vendu en vente publique le JEUDI, 4 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 2 juillet 1913, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui en dépendent dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme lot No. 209 du carré No. 8 sur un plan du faubourg Lafayette, dressé par Pilié, voyer; le dit lot mesure 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 208 et 38 pieds 1 pouce et 1 ligne en largeur en arrière.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913. Acte de vente devant être passé devant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
OSCAR SCHREIBER, Encanteur,
Avocat. août—3,10,17,21sept14

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Sarah Johnson, veuve de Jessie Johnson.

Un cottage simple, No. 5511 rue Laurel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,797 — A l'encan, JEUDI, 11 septembre, en vertu d'un ordre signé le 8 août par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 31, borné par les rues Laurel, Joseph, Octavia et Annonciation, désigné comme lot No. 15 sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté du 23 mars 1849, le dit lot mesure suivant une copie du dit croquis et annexé à une acte de vente par Alexandre Harris à Frederick Toldger, passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à une ligne courant parallèlement à la rue Laurel, la même largeur sur la ligne arrière sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par le dit défunt par achat de Samuel Jones, suivant acte passé devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, le 6 mai 1912, enregistré dans le registré des convoyence 240, folio 468.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 payer pour l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
Encanteur, 821 Gravier.
LOYS CHARBONNET, Avocat.
août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Hebert Fletcher.

Le cottage moderne double, No. 934-936 rue Piety, contenant 5 chambres de chaque côté.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,809 — Division C — MARDI, 26 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé, signé le 18 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privileges, servitudes et avantages qui y appartiennent au en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Louisa, Piety, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 12 d'après un plan de T. V. Tourne, architecte, déposé en l'office de Jose Lisbony, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure, en mesure Américaines, trente deux pieds de face à la rue Piety sur cent dix huit pieds, trois pouces, et quatre lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double, et connu par le numéro municipal 934-936 rue Piety.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être representée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endosses par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur avec le pacte "de non alienando" et toutes les clauses de sécurité usuelles, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes, sur la propriété, dues ou exigibles en l'année 1913. Payer l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur,
Bureau, 821 rue Gravier.
LOYS CHARBONNETT, Avocat.
juillet—27août—10,17,24,26

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Mme Amélia Schreiner, épouse décédée de Thomas King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,197—Le contenu du local situé au No. 652 rue N. Broad consistant d'un lot d'effets mobiliers, piano, etc., à l'encan, JEUDI, 21 août 1913 à 11 heures a. m., sur les lieux, en vertu d'un ordre signé et qui m'a été adresse par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. J. CLESI,
Bureau, 821 rue Gravier. Encanteur.
ANTHONY J. ROSSI, Avocat.
août—10,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Amélia Schreiner, épouse décédée de Thomas King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,197 — Double cottage produisant un excellent revenu, 654-656 rue N. Broad, encoignure St. Pierre, contenant 4 chambres de chaque côté, moderne; à l'encan, JEUDI, 11 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, N. J. CLESI, Encanteur. — En vertu d'un ordre signé le 8 août 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Une certain parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une double cottage et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No. 337, broné par les rues St. Pierre, Broad, Dorgenois et Toulouse, mesurant trente-trois pieds (33) et quatre (4) pouces de face à la rue Broad, sur une profondeur et face à la rue St. Pierre de cent (100) pieds entre lignes et lequel dit lot forme une partie des lots originaux 1, 2 et 3, et furent acquis par Thomas F. King d'Otto Helmann, le 18 janvier 1896, par acte devant Theo. Buisson, notaire, et le plan des lots 1, 2 et 3 étant annexé au dit acte, laquelle acquisition est enregistré au bureau des aliénations registré 162 folio 170.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913 et le loyer de la dite propriété devant appartenir à l'acquéreur depuis la date de l'acte de vente. L'acquéreur aura à assumer le terme non-expiré de la police d'assurance. Payer pour l'acte de vente devant Chas. I. Dénéchaud, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de l'acquisition au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
821 rue Gravier. Encanteur.
août—10,17,24,31sept—7,11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Lansing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,099 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Lansing Beven, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
août—16,20,25

Succession de M. E. Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,044 — Division B — Attendu que John P. Stack à présenté une petition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Michel E. Stack, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
P. F. HENNESSEY Avocat.
Août 15—19—24

VENTES A L'ENCAN

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double agréable, Nos. 333-335 avenue St. Maurice, coin de la rue Bienvenue, sur deux lots de terre; ainsi que deux lots vacants sur la rue Bienvenue.

Succession d'Etienne Courrege.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,237 — Division E — A l'enchère, JEUDI, le 21 août 1913, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 17 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus qi m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 78, borné par les rues Bienvenue, Tricou, Pontalba (anciennement rue Jumonville) et l'avenue St. Maurice sur le croquis d'arpentage par C. Uncas Lewis, sous-voyer de la ville, daté le 18 juin 1900 et annexé à un acte de vente par Mme J. M. Bonneau à D. E. Seghers, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 12 janvier 1903; d'après lequel croquis les dits lots mesurent chacun trente pieds, quatre pouces de face sur la rue Bienvenue par cent trente six pieds, onze pouces et cinq lignes et demi de profondeur.

2. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 19 et 20 dans l'ilet No. 78, borné par l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et les rues Bienvenue, Tricou et Pontalba (anciennement Jumonville) sur n plan particulier fait le 11 mai 1881 par Edgar Pilié, architecte, lesquels dits lots mesurent, en mesure américaine, d'après le dit plan, chacun trente pieds, cinq pouces et une ligne de face sur la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) par cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No. 20 formant le coin de l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et la rue Bienvenue. Les améliorations consistent en un cottage double portant les numéros municipaux 333-335 rue St. Maurice.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant et le solde s'il y en a, en billets de l'acheteur ou des acheteurs, payable en un an ou deux ans à partir de la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an à parti de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et par privilèges de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant payer les taxes de 1913 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur du prix de l'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur, devant Félix J. Dreyfous, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur, Bureau, 202-204 Hennen Bldg.
A. D. HANZIGER, F. J. DREYFOUS,
Avocats pour le demandeur.
juillet—20,27août—3,10,17,21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2216 et 2218 rue General Taylor, entre les rues S. Franklin et S. Liberté.

Phœnix Building and Homestead Association vs. Robert B. Ward.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,181 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 28 août 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 548 borné par les rues St. David ou S. Franklin, Marengo, Green ou Liberté et General Taylor, désigné par le numéro 18 sur un croquis annexé à un acte devant F. Zengel, notaire, daté du 16 décembre 1895, étant une vente de la Sécurité Building and Loan Association à J. J. Zollonger et suivant lequel le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue General Taylor, sur 120 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles; et est la même propriété acquise par Robert B. Ward, de la Phœnix Building and Homestead Association, suivant acte passé devant Kenton Bailey, notaire, le 15 juin 1909.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
W. V. SEEBER,
Avocat pour le demandeur.
juillet—25,26août—1,7,8,15,22,27,28

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Des bons terrains à bâtir pour spéculer ou pour placer son argent.

Mlle Jeanne De Lassus et als. vs. Mlle Delphine De Lassus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,081 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 320 rue Carondelet — JEUDI, le 21 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre émis et signé le 30 juin 1913 et d'un jugement amendé et corrigé, rendu et signé le 18 juillet 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatorze certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, anciennement le faubourg Washington, dans l'ilet No. 866, ancien No. 39, borné par les rues Piety, Louisa, Joséphine (maintenant Prieur) et par la rue Solidelle (maintenant N. Roman) sur le plan original de E. M. Allou d'Hemecourt le 17 janvier 1848, déposé dans le livre des plans No. 1 d'Octave de Armas, ancien notaire, pour cette paroisse, et désigné sur le dit plan par les Nos. un, deux, trois quatre, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix neuf, les dits terrains Nos. un, deux, trois t quatre, s'attenant l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un (31) pieds de face sur la rue Louisa, par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les terrains Nos. dix et onze, s'attenant l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un (31) pieds de face sur la dite rue Louisa par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No. onze formant le coin des rues Louisa et Solidelle (maintenant N. Roman) et les terrains Nos. douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix neuf, s'attenant l'un à l'autre et mesurent, chacun, trente et un (31) pieds de face sur la rue Piety par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No. douze formant le coin des dites rues Piety et Joséphine (maintenant Prieur).

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles de 1913, en sus et en plus du montant de l'adjudication. Dix pour cent comptant aux frais de l'acquéreur au moment de la vente. Actes de vente devant M. Alphone Cuneo, notaire, au frais de l'acquéreur.

J. B. ROSSER, JR.,
Avocat.
juillet—20,27août—3,10,17,21

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Denis vs. Joseph C. Lloyd, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,618 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 août 1913, à midi, la propriété ci-après decrite à savoir:

Tout les droits, titres et intérêts du défendant Joseph C. Lloyd, Jr., dans et pour l'affaire intitulée Joseph C. Lloyd, Jr., vs. Albert Godchaux et J. Alfred Stromberg, No. 94,575, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FLORENCE LOEBER,
Avocat pour le demandeur.
août—9,10,13,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. F. Holloman, Jr., Geo. R. Mitchell, transferee, vs. Mme M. E. Holloman — No. 8818.

G. R. Mitchell vs. Mme M. E. Holloman— No. 8880.

13me COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT pour la Paroisse Rapides — En vertu de deux writs de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable 13me Cour Judiciaire de District pour la Paroisse Rapides dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 août 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout les droits, titres et intérêts de Mme M. E. Holloman, défenderesse dans les affaires ci-dessus, pour et dans le procès No. 96,127 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, intitulée Mme M. E. Holloman vs. Hr. C. Newman, Ltd.

Saisie dans les procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ANDREW M. BUCHMANN,
HUNDLEY & HAWTHORN,
Avocats pour le demandeur.
août—9,11,12,17,21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Chas. J. Silverstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,190 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présente par Mme Théodore Weiss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SOL. WEISS, Avocat.
août—20,24,29

Succession de Joseph R. Bres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,181 — Division B — Attendu que Edw. S. Bres, à présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph R. Bres, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ROGER MEUNIER, Avocat.
août—20,24,29

Succession de Jonas Silverstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,470 — Division E — Attendu que Lena Silverstein, épouse de Théodore Weiss, à présenté une pétition à la Cour Civile de District dans le but d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datives dans la succession de Jonas Silverstein, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SOL. WEISS, Avocat.
août—20,24,29

Succession de Beulah Hyman, Epouse d'Abraham Goldstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,431 — Division E—Attendu que Abraham Goldstein à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Beulah Hyman, épouse d'Abraham Goldstein, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FEITEL & FEITEL, Avocats.
Août 14—18—23

Succession d'Annie Wise, épouse de Joseph A. Bergman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 92,764 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moise Bergman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MEYER S. DREYFUS, Avocat.
août—17,21,26

Succession de Michael J. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,705 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquels le compte provisoire présenté par Peter Gardner, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier
E. M. STAFFORD, HYMAN MITHOFF,
Avocats. août—13 17 22

Succession de James B. French.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,428 — Division A — Attendu que Chas. B. French a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James B. French, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
HOWARD A. MOISE, C. C. FRIEDRICHS, Avocats. Août 14 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Francis Martin, Agt., vs. Caro Woods.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 59,275 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vendre aux enchères publiques en mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 29 août 1913, à 11:30 du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Une table de toilette, un lavabo, trois tapis, une berceuse en rotin, une berceuse en bois, quatre chaises siège en rotin, six chaises de salle à manger siège en rotin, une table de salle à manger, un buffet, une table ronde, un garde-manger, une armoire à glace, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
TITCHE & ROGERS,
Avocats pour le demandeur.
août—19,24,29

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

IN RE. WETMORE & MEYERS.
Demande de Surséance.
Cour Civile de District, Division A. No. 105,315.

ORDRE.

Considérant la pétition précédente et le tableau de l'actif et du passif dûment vérifié et le tout enregistré;

Il est ordonné que, après dû publicité et notices et avis aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers des dits Wetmore & Meyers soit annoncée et tenue suivant la loi devant Charles I. Denechaud, notaire, en son office en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 2 septembre de l'année 1913, à dix heures du matin, à l'effet d'accorder ou de refuser la dite demande aux dits Charles Wetmore et Julius Meyers, pour une surséance de six, douze et dix-huit mois, depuis la date de la dite réunion.

Il est ordonné que Guy J. Ray, avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, en cette affaire, et que pendant ce temps, toutes procédures contre les personnes et propriété des dits Charles Wetmore et Julius Meyers soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1913.
(Signé) PORTER PARKER, Juge.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division "A," actuellement en congé.
Pour copie conforme:
(Signé) F. GRIESHABER,
Députe Greffier.
ANTHONY J. ROSSI, Avocat.
Août 14—18—23